



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Acces des locaux

Question écrite n° 48353

Texte de la question

M. Jacques Floch attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les modalités d'attribution du fonds interministeriel pour l'accessibilite. Il y a un an, la presidence de l'universite de Nantes, qui a la volonte politique d'adapter l'ensemble de ses batiments, a depose un projet de mise aux normes au rectorat et a la prefecture afin d'obtenir un cofinancement par le FIA. Or, a ce jour, aucune reponse ne lui a ete donnee. En consequence, il lui demande de bien vouloir lui faire connaitre les modalites d'attribution de ce fonds et son utilisation actuelle ainsi que les conditions a remplir pour en beneficier.

Données clés

Auteur : [M. Floch Jacques](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48353

Rubrique : Handicapes

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 17 février 1997, page 777